



# Annulation d'un devis avec remboursement accompli

Par **Cyber25**, le **05/10/2011** à **16:23**

Bonjour,

Le 19 Décembre 2010 j'acceptais un devis de terrassement pour un montant total de 4082,04 euros. J'ai versé un acompte de 40 % par chèque soit 1650 euros.

Il était convenu que ces travaux seraient réalisés en Mars mais aucun délai de réalisation n'a été précisé sur le devis. Malgré de multiples appels téléphoniques et E-mail les travaux n'ont pas été réalisés. dans un dernier mail je lui fixais un ultime délai pour fin septembre.

Le délai étant passé je lui ai fait un courrier recommandé avec AR pour lui confirmer l'annulation des travaux avec remboursement de l'acompte versée (sans les intérêts) pour non respect du délai convenu.

L'artisan vient de se manifester en précisant qu'il commencera les travaux dès la semaine prochaine. Je n'ai pas confiance, je veux qu'il me rembourse. Suis-je dans mon droit?

Quels sont mes recours s'il refuse de me rembourser en prétextant qu'il est prêt à faire les travaux demandés?

J'ai peur qu'il commence et ne finisse pas, de plus j'imagine que le prix ne sera pas le même que celui fixé par le devis (du 8/12/2010).

Merci de votre aide, meilleures salutations;